

Qualit'EnR #59

INFOS

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Mars 2022

 L'INVITÉ 4

Stanislas LACROIX,
Président d'Aldes
International
et Président
d'Uniclimate

*« Accompagner les acteurs
sur le terrain pour le
déploiement des produits
et systèmes faisant appel
à des énergies renouvelables,
en recherchant toujours
plus d'efficacité. »*



 L'ACTU DE QUALIT'ENR 9

Enquête qualité

Indicateur de recommandation
positif pour Qualit'EnR !

 CONSEILS DE PRO 16

Mieux comprendre

nos dispositifs de qualification



www.qualit-enr.org

9^E ÉDITION

#EGCS22

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHALEUR SOLAIRE

JEUDI 16 JUIN 2022

LE RENDEZ-VOUS ESSENTIEL POUR

FAIRE LE POINT sur l'évolution
du marché en France et des
réglementations au niveau
national et européen

PARTAGER UNE VISION pour la
chaleur solaire à l'horizon 2050
et co-construire une stratégie
de filière pour 2030

SE NOURRIR DU PARTAGE
d'expériences et s'inspirer
des dynamiques au cœur
des territoires engagés

DÉCOUVRIR LES SOLUTIONS
innovantes soutenues par
le Fonds Chaleur

RENCONTRER ET ÉCHANGER avec les
acteurs de la filière, pour agir aujourd'hui
et penser ce que sera demain

Retrouvez le préprogramme et inscrivez-vous sur
www.etats-generaux-chaueur-solaire.fr

ORGANISÉ PAR



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire

AVEC LE SOUTIEN DE





Pour l'énergie solaire, c'est le début des « trente glorieuses ».

Si la France a battu son record de raccordement d'installations photovoltaïques pendant l'année 2021 avec environ 2 500 mégawatts raccordés en France continentale, ce n'est encore qu'une petite foulée dans la course engagée pour la transition énergétique.

Afin d'atteindre l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030 dans le mix énergétique européen, tel qu'il est arrêté dans le pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne souhaite accélérer le rythme de déploiement. Concrètement, elle

propose de multiplier par trois le parc photovoltaïque européen pour le porter à 420 000 mégawatts en 2030. Ainsi en France, nous allons devoir passer rapidement à un rythme d'installation de 4 à 5 000 mégawatts par an. Il est à noter que cette stratégie européenne d'accélération de l'énergie solaire, vise également à développer une industrie photovoltaïque en Europe sur l'ensemble de la chaîne de valeur du photovoltaïque. La France se doit de relever ce double défi solaire « marché & industrie ». C'est à notre portée pourvu qu'il y ait une volonté politique, avec une filière pleinement mobilisée.

Avec l'envolée des prix de l'énergie sur toute la planète, l'énergie solaire (chaleur et électricité) accroît sa compétitivité, sans déchets et sans émissions de gaz carbonique. C'est un puissant moteur pour notre filière, qui va nous permettre de convertir de nombreux prospects en clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, collectivités locales ou bailleurs sociaux. Tous sont concernés par la flambée des factures d'énergie. L'énergie solaire devient une assurance face à la probable augmentation des prix de l'énergie et constitue une alliée précieuse pour réduire la précarité énergétique.

Cette croissance du marché solaire constitue une formidable opportunité pour les entreprises d'installation qualifiées, qui devront embaucher de nouveaux talents, familiers du numérique et très à l'aise avec les énergies renouvelables. N'hésitez pas à faire connaître nos métiers du solaire auprès de la jeune génération en allant porter la bonne parole au sein des centres de formation et autres lycées professionnels.

Les valeurs portées par les métiers du solaire sont en phase avec les préoccupations de la plus grande partie de la population désormais acquise à la nécessité d'une transition énergétique rapide. Il est maintenant possible de faire rimer la préservation du climat avec des emplois qui donnent du sens à la vie, des emplois à impact. La tâche ne sera pas facile, mais l'objectif est exaltant. Nous allons vivre une longue période de croissance, les « trente glorieuses », de l'énergie solaire.

André JOFFRE
Vice-président émérite d'ENERPLAN

Publication *Qualit'EnR Infos* n°59 de Mars 2022 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 24, rue Saint-Lazare CS 50020 75009 Paris

Directeur de publication : André Joffre

Rédactrice en chef : Jeanne Theis

Comité de rédaction : Evelyne Bechtel, Philippe Giron, Yann Le Port, Richard Loyer, Isabelle Naves, Teddy Puaud.

Rédactrice : Aude Suire

Conception & réalisation graphique : Studio TROISQUATRE (www.troisquatre.fr)

Impression : La Galiote ! Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916)

Sommaire

L'INVITÉ(E) 4

Stanislas LACROIX
Président Aldes International,
Président d'UNICLIMA

TOUR D'HORIZON 6

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Quelles évolutions apportées par la 5^e période du dispositif CEE ?

Photovoltaïque

En France, la barre symbolique des 2 GW dépassée

Rénovation énergétique

Fin de l'installation de chaudières au fioul ou au charbon au 1^{er} juillet 2022

Conduits'Réno

La nouvelle application PROFEEL pour dimensionner les conduits de fumée

L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

2021

Une année marquée par de nombreux records !

Enquête qualité

Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

FOCUS 10

France Rénov

Un nouveau service public de la rénovation de l'habitat

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Un délai supplémentaire en cas de pénurie de matériaux

Ma Prime Rénov'

Projet de loi de finances 2022

TÉMOIGNAGES 12

Véronique TACHER

Co-Gérante d'AGORAFLAMM

Marc SIMIAN

Gérant d'AZUR SYSTEME SOLAIRE

EN RÉGIONS 14

Centre-Val De Loire

Un dispositif d'accompagnement global pour les particuliers

Île-de-France

Rénovation énergétique :

l'Essonne fait évoluer ses aides

Hauts-de-France

Zoom sur la dynamique solaire en Hauts-de-France et le collectif CORESOL

Auvergne-Rhône-Alpes

Un appel à projet original : associer désamiantage et solarisation des toits

CONSEILS DE PRO 15

Mieux comprendre nos dispositifs de qualification

INFO+ 18

Événement

5^e édition de l'Université de l'auto-consommation photovoltaïque

CLIN D'ŒIL 18

Le camping-car solaire 100 % autonome

Photo de couverture ©DR

Pictogrammes ©NounProject



Association Qualité Énergies Renouvelables



STANISLAS LACROIX

Président d'Aldes International, Président d'Uniclimate

Qualit'EnR a le plaisir de recevoir Monsieur Stanislas Lacroix, président Aldes International et président d'Uniclimate, pour faire le point sur les dernières actualités des filières énergies renouvelables.

Pouvez-vous nous présenter les principales missions d'Uniclimate ?

Uniclimate est le syndicat professionnel des industries thermiques, aérodynamiques et frigorifiques. Avec ces trois secteurs d'activités, Uniclimate est un acteur incontournable pour accompagner toute une profession dans les enjeux énergétiques, environnementaux et sanitaires dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Avec plus de 80 industriels et une représentativité exhaustive dans la majorité de ses domaines, Uniclimate est un partenaire engagé dans l'élaboration des réglementations et l'accompagnement à leur mise en place, impliqué dans les instances de normalisation, en France et en Europe essentiellement. Certains sujets normatifs sont également portés au niveau ISO. Dans un contexte de baisse des émissions de CO₂ et de hausse des énergies classiques, la chaleur renouvelable a le vent en poupe, boostée par les dispositifs de soutien en rénovation.

Les industriels s'organisent pour répondre à la demande malgré des problèmes d'approvisionnement en matières premières.

Les industriels de la chaleur renouvelable sont également des acteurs incontournables pour la formation des installateurs nécessaires à la qualification RGE dans le domaine. On compte 16 centres de formations industriels ou distributeurs, soit 24 % de la totalité des centres de formations en chaleur renouvelable (hors photovoltaïque de fait).

Au sein d'Uniclimate pour le domaine de la chaleur renouvelable, nous totalisons 40 sièges de sociétés et 21 usines. Nos chiffres clés seront réactualisés prochainement en vue du salon Interclima qui se tiendra du 3



au 6 octobre. Pour cette édition 2022, nous avons le plaisir de compter Qualit'EnR parmi nos partenaires pour vivre ce temps fort de la profession réunie pendant 4 jours, à la Porte de Versailles. L'offre sera complète avec toutes les grandes marques déjà inscrites à ce jour et les installateurs auront l'occasion de découvrir les innovations, aborder les points techniques et réglementaires.

Comment expliquez-vous le regain du solaire et par quelles mesures concrètes se manifeste-t-il ?

Début février, Uniclimate a présenté les chiffres du marché 2021 à la presse. Le solaire thermique renoue avec une progression de 16 % après 8 années de baisse et se situe en 2021 à 53 600 m² installés contre 46 130 m² en 2020.



Les équipements solaires thermiques profitent de l'embellie sur la rénovation et le changement des anciennes chaudières dans l'individuel, ainsi que du contexte de hausse des énergies classiques. Concernant les chauffe-eaux solaires individuels, le marché est tiré par le logement individuel ; un marché qui progresse de 42 % avec 26 300 m². Il s'agit soit de chauffe-eaux solaires individuels (CESI) avec appoint électrique (dans la majorité des cas) soit d'une chaudière couplée avec un CESI à appoint fossile.

L'autre segment des équipements individuels, est celui des systèmes solaires combinés qui progresse de 43 % avec 5 800 m². Ce segment reste malgré tout un marché de niche. C'est en effet le système de chauffage qui nécessite le plus de compétences et qui demande le plus de temps pour être installé. Or, les installateurs qualifiés en système solaire combiné (SSC) et le temps manquent sur le terrain.

C'est le marché de la rénovation et les dispositifs d'aide (MaPrimeRenov', coup de pouce CEE) qui portent ce renouveau pour le solaire thermique individuel. Le solaire thermique collectif qui s'installe dans les immeubles d'habitation collectifs ou les bâtiments tertiaires, connaît en revanche une baisse de 9 % pour s'établir à 21 500 m². Ce segment est sur une tendance baissière depuis 2013. Plus difficile à s'implanter en rénovation, l'eau chaude solaire collective n'est pas parvenue à s'établir dans les bâtiments neufs avec la RT2012, sans exigence d'énergie renouvelable dans le collectif.

Quelles sont les innovations de la profession dans le cadre de la chaleur renouvelable ?

Dans le domaine du solaire thermique notons le SSC en collectif ou encore les capteurs hybrides qui associent

solaire thermique et photovoltaïque. Pour la biomasse le développement de chaudières adaptées au marché avec : les chaudières aux granulés, de petite puissance, pour répondre au besoin dans la maison neuve ; les chaudières biomasse à condensation pour une efficacité renforcée.

Enfin pour les pompes à chaleur :

- les PAC hybrides qui associent, pour un même équipement, une PAC et une chaudière avec une régulation intelligente, permettant de prioriser l'une ou l'autre partie de l'équipement en fonction de la performance, des émissions de CO₂ ou du prix des énergies.

- Les évolutions vers des fluides frigorigènes à plus faible impact environnemental.

Et pour l'ensemble de ces équipements, la mise à disposition de plus de connectivité qui permet :

- pour l'utilisateur, la programmation et le pilotage à distance,
- pour la maintenance, la détection de défaut voire l'intervention à distance.

Qu'en est-il de la part EnR des PAC ?

Ce sujet a été soulevé par le syndicat Uniclimate il y a 10 ans dans le cadre de la RT2012. En effet, dans cette réglementation du bâtiment neuf a été introduit le calcul de la part EnR des équipements qui en produisent. Le problème est que les pouvoirs publics français ont choisi de déroger à la Directive EnR qui indique, dans son annexe VII, la manière de calculer la part EnR pour les PAC.

Cette position amène ainsi à une incohérence par rapport à d'autres systèmes de chaleur renouvelable. En effet, si on appliquait le même principe au CESI par exemple, on aurait une part EnR du CESI avec son appoint qui serait différente selon que l'appoint est électrique ou fossile. Il en découle une iniquité entre les équipements de

la chaleur renouvelable sur ce paramètre de la production de chaleur renouvelable. Le souci est que ce calcul a été « recopié » dans les dispositifs d'aide à la rénovation. Le syndicat Uniclimate continue de demander aux pouvoirs publics français d'appliquer la Directive européenne des EnR dans sa totalité et en particulier pour le calcul de la part EnR des PAC.

Quel message souhaitez-vous adresser aux entreprises d'installation engagées dans les énergies renouvelables ?

Les industriels d'Uniclimate s'engagent dans un développement d'offres de produits et systèmes permettant d'accélérer la décarbonation dans les bâtiments, il reste néanmoins quelques leviers pour lesquels Uniclimate poursuit ses efforts. L'essentiel de l'enjeu résidant dans la rénovation du parc existant, nous nous attacherons à accompagner les acteurs sur le terrain pour le déploiement des produits et systèmes faisant appel à des EnR en recherchant toujours plus d'efficacité.

Les industriels ont salué la constitution du Service Public de la Rénovation avec le lancement du projet France Rénov', articulé autour de l'ANAH et du dispositif Ma Prime Rénov'. Ce dispositif public vient compléter le système des CEE (Certification Economie d'Energie) financé par les obligés.

Le cumul de ces deux outils devrait permettre d'atteindre les objectifs de rénovation extrêmement ambitieux annoncés par les pouvoirs publics, à savoir plus de 700 000 rénovations par an. Pour cela, nous souhaitons que l'ensemble de ces dispositifs reste simple, pérenne et stable afin que les installateurs et les utilisateurs puissent bénéficier de ces différents leviers et atteindre ainsi les objectifs annoncés.



« L'essentiel de l'enjeu résidant dans la rénovation du parc existant, nous nous attacherons à accompagner les acteurs sur le terrain pour le déploiement des produits et systèmes faisant appel à des énergies renouvelables en recherchant toujours plus d'efficacité. »



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Quelles évolutions apportées par la 5^e période du dispositif CEE ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) mis en place par les pouvoirs publics depuis 2006, promeut l'efficacité énergétique auprès des consommateurs en imposant aux fournisseurs d'énergie une obligation de réalisation d'économies d'énergie.

Retour sur la 4^e période

On peut retenir tout d'abord concernant la 4^e période que le stock de demandes en cours était toujours très élevé en fin d'année et représentait 173 TWhc pour les CEE classiques et 174 TWhc pour les CEE précarité. Au total, 1062 TWhc de CEE classiques et 824 TWhc de CEE précarité ont été délivrés sur l'ensemble de la période. D'un point de vue budgétaire, ce sont 4 milliards d'euros d'aide financière à la transition énergétique qui auront été déboursés sur l'ensemble de la période P4.

Quels changements attendus pour la 5^e période ?

Cette nouvelle période qui s'étend du

1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 s'accompagne de quelques évolutions :

- Un budget revu légèrement à la hausse de 5 milliards d'euros.
- Une hausse de 17% des quotas d'obligations par rapport à la 4^e période qui passera à 2 500 TWhc avec un niveau d'obligation de 2 133 TWhc.
- La modification et la création de nouvelles fiches standardisées (40^e arrêté) dont : la mise en place d'un dispositif solaire thermique individuel destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire (BAR-TH-168).

Pour en savoir plus :

<https://bit.ly/3GQ7G02>

et <https://bit.ly/3sln09Y>

- La suppression progressive de certaines primes forfaitaires dites « coups de pouce ». Le gouvernement souhaite ainsi recentrer le dispositif CEE sur les économies réelles d'énergie en supprimant au 1^{er} juillet 2021, le « coup de pouce chauffage sans EnR » notamment.
- Les coups de pouce concernant des travaux d'économies liés à la rénovation performante de maisons et l'installation de système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable sont conservés pour tous travaux engagés jusqu'au 31 décembre 2025 et achevés au plus tard le 31 décembre 2026.

31

Agenda

24-25 mars 2022

Congrès UMGCCP à Nice

16 juin

États Généraux de la chaleur solaire en Occitanie

20-21 Juin 2022

Open Energie à Lyon

20-21 septembre 2022

Université de l'autoconsommation photovoltaïque à Paris, Espace Saint-Martin

21-23 septembre 2022

Journées professionnelles de la construction CAPEB à Toulouse-Blagnac, MEETT

3-6 octobre

Interclima et Batimat à Paris, Porte de Versailles

PHOTOVOLTAÏQUE

En France, la barre symbolique des 2 GW dépassée

Une nouvelle réjouissante pour la filière annoncée par le ministère de la Transition écologique : la puissance nouvellement raccordée se porte à 2 034 MW au 1^{er} trimestre 2021, contre 761 MW sur la même période en 2020.

Au 30 septembre 2021, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 13 231 MW, dont 12 583 MW en France continentale, soit une hausse de 9% par rapport à la même période de 2020. Deux raisons expliquent cette forte augmentation : une proportion élevée de raccordements de centrales de fortes puissances, mais aussi, la hausse du nombre de raccordements.

Les installations inférieures à 9 kW, représentent près de 83% du nombre d'unités nouvellement raccordées et environ 7% de la nouvelle puissance en comparaison avec les installations

de plus de 250 kW, qui représentent moins de 1% du nombre de nouveaux raccordements et 65% de la nouvelle puissance raccordée.

En se penchant sur le déploiement du parc solaire en région, on note que 68% de la puissance nouvellement raccordée sur le territoire au cours des trois premiers trimestres 2021 est détenue par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles représentent ainsi 67% de la puissance totale raccordée en France fin septembre 2021.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Fin de l'installation de chaudières au fioul ou au charbon au 1^{er} juillet 2022

Dans la stratégie engagée par le Gouvernement de réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'installation de chaudières au fioul «traditionnel» ou au charbon ne sera plus autorisée au 1^{er} juillet 2022.

Dans la stratégie engagée par le Gouvernement de réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'installation de chaudières au fioul «traditionnel» ou au charbon ne sera plus autorisée au 1^{er} juillet 2022.

Parmi les normes du Décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 qui fixent ces nouvelles dispositions, un nouveau plafond plus strict d'émissions de GES entrera en vigueur le 1^{er} juillet : tous les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude dans les bâtiments d'habita-

tion ou à usage professionnel devront respecter un niveau d'émissions de gaz à effet de serre «inférieur à 300g CO₂eq/kWh PCI» (soit 300 grammes d'émissions de CO₂ par kilowattheure). Les réparations et l'entretien d'équipements existants fonctionnant au fioul ou au charbon resteront toutefois possibles pour les 3 millions de ménages concernés.

Pour répondre à ces nouvelles normes pouvant être financées par des aides privées et publiques (à retrouver sur le site du ministère de l'Écono-

mie), plusieurs solutions sont envisageables : se tourner vers des installations plus écologiques telles que les chaudières à granulés, les pompes à chaleur, le gaz, l'énergie solaire ou géothermique, ou encore des équipements alimentés avec un biocombustible liquide type biofioul (F30).

Également, afin d'accompagner les installateurs dans une véritable transition écologique, des formations sur l'installation de systèmes à énergies renouvelables certifié RGE sont dispensées par divers organismes de formation.

CONDUITS'RéNO

La nouvelle application PROFEEL pour dimensionner les conduits de fumée

Lancée par le programme PROFEEL, Conduits'Réno vise à faciliter le dimensionnement des conduits de fumée et la réalisation d'audit technique ou d'audit réglementaire sur les ouvrages de fumisterie lors de rénovation.

Cette nouvelle application, à destination des professionnels du chauffage et de la fumisterie, permet un dimensionnement simplifié du système d'évacuation des fumées, mais aussi de réaliser un audit technique du local et d'un conduit existant. Ce diagnostic «terrain» accompagne le professionnel dans son analyse de l'installation en place et l'aide à relever les éventuelles contraintes techniques qui pourraient s'avérer bloquantes à l'installation du futur appareil de combustion. De plus, grâce à un relevé terrain personnalisé et guidé, le professionnel peut identifier rapidement les non-conformités vis-à-vis des normes et de la réglementation en vigueur.

Libre d'accès, simple et facile d'utilisation, cet outil est un bon moyen d'éviter les déconvenues lors de la réception d'un chantier ou d'un audit et de garantir la qualité des installations.



Pour tout savoir sur l'application Conduits'Réno : <https://bit.ly/3GYhDJe>



2021

Une année marquée par de nombreux records !



+ de 60 %

des qualifications délivrées en moins d'un mois

85 % en moins de 2 mois

+ de 100 000

stagiaires formés par un organisme de formation agréé par Qualit'EnR depuis 2007



10 000

stagiaires formés en 2021

+ de 32 000

demandes reçues



+ de 31 000

qualifications délivrées

+ de 16 000

entreprises qualifiées



2 nouvelles qualifications

7 000

audits réalisés en 2021



+ de 50 000

contrôles réalisés depuis 2007

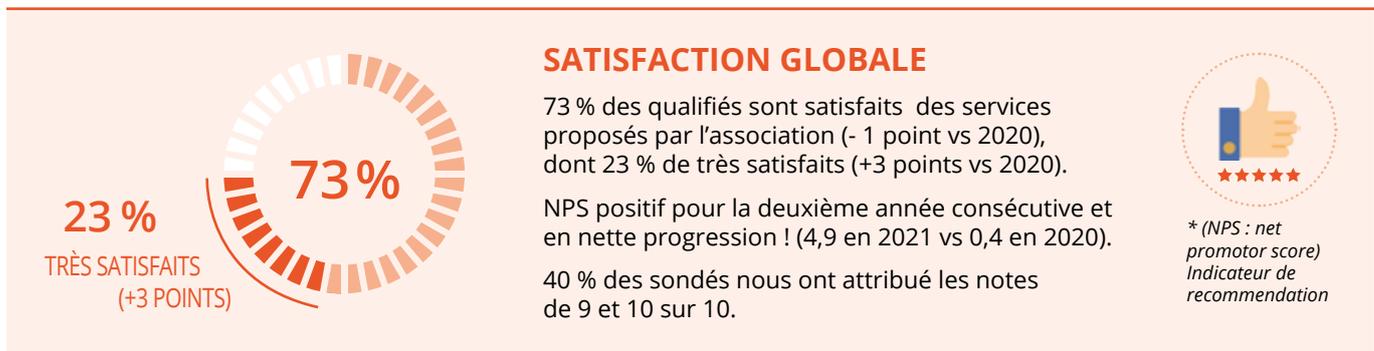




ENQUÊTE QUALITÉ

Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

L'association Qualit'EnR réalise chaque année une enquête qualité auprès de l'ensemble des entreprises qualifiées de son réseau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre au mieux à leurs attentes par la mise en place d'actions d'amélioration de ses services. Cette synthèse met en perspective les axes d'amélioration ainsi que le niveau de satisfaction de ses qualifiés au travers de 1 378 réponses collectées en décembre 2021, c'est 34 % d'entreprises en plus (vs 2020) qui ont pris le temps de répondre à nos questions. Un grand merci à vous !



CONTRÔLE DES RÉALISATIONS

93 % se disent satisfaits par la réalisation des audits



FORMATION

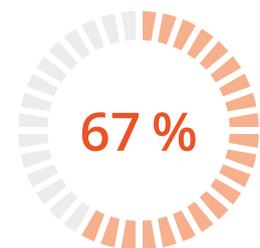
86 % des stagiaires interrogés après leur formation disent aborder le marché dans de meilleures conditions



DÉLAIS DE TRAITEMENT

Malgré un contexte globalement difficile, mais marqué par de fortes incitations à la réalisation de travaux, nous avons renforcé nos équipes et mobilisé toutes nos ressources pour traiter vos demandes dans les meilleurs délais, et ce, pour vous permettre de maintenir vos activités.

Et même si cela a parfois eu des répercussions sur notre accueil téléphonique, nous continuons de renforcer nos équipes pour améliorer la qualité de nos échanges et répondre à toutes vos demandes. Avec 67 % des entreprises satisfaites ou très satisfaites de la rapidité de traitement (+18 % par rapport à 2020), nos efforts ont été reconnus. Notre volonté pour 2022 : faire encore mieux, y compris sur l'accueil téléphonique.



AXES PRIORITAIRES POUR 2022



DÉMATÉRIALISER NOS PROCESS

Pour simplifier les démarches, Qualit'EnR travaille activement à la dématérialisation de ses process.



MAINTENIR NOS DÉLAIS DE TRAITEMENT

Qualit'EnR reste mobilisée pour maintenir des délais de traitement courts et met un point d'honneur à réduire toujours plus ses délais de réponse.



AMÉLIORER L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Qualit'EnR s'emploie à améliorer son accueil téléphonique en renforçant et formant ses équipes pour améliorer la qualité de nos échanges et répondre à toutes vos demandes.



FRANCE RÉNOV

Le ministère chargé du Logement lance au 1^{er} janvier 2022 « France Rénov' », un nouveau service public de la rénovation de l'habitat qui vient remplacer le service FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer à la Rénovation Énergétique)



France Rénov' qui vient remplacer le service FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer à la Rénovation Énergétique) se pare du même esprit identitaire que MaPrimeRénov'. Une

volonté d'harmonisation des offres de service ayant pour objectif d'éclairer et d'accompagner un peu plus encore les Français dans leurs parcours de travaux.

Au 1^{er} janvier 2022, France Rénov' devient le point d'entrée unique pour : orienter les particuliers tout au long de leur projet de rénovation énergétique, informer sur les aides et les professionnels compétents qualifiés RGE, assurer une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Un nouveau service viendra également compléter le dispositif avec « MonAccompagnateurRénov' ».

Celui-ci permettra de simplifier le parcours de travaux des ménages, grâce à un suivi technique, administratif, financier et social le cas échéant.

France Rénov' c'est :

- Une plateforme web dédiée (france-renov.gouv.fr) ou retrouver toutes les informations utiles : annuaire des artisans qualifiés RGE, infos pratiques sur la rénovation, outil de simulation des aides financières.
- Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov'.
- Un réseau de plus de 450 guichets « Espaces Conseil France Rénov' », répartis sur l'ensemble de la France, pour informer et conseiller les ménages. Ce réseau, et poursuivra son déploiement en partenariat avec les collectivités locales.

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Un délai supplémentaire en cas de pénurie de matériaux

L'ANAH a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle accorde dans le cadre de sa mission des aides financières aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux lourds ou d'amélioration de leur habitat.

C'est dans ce cadre qu'elle a annoncé en décembre dernier qu'un délai supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 6 mois, serait accordé aux demandeurs.

Cette mesure s'applique lorsque l'entreprise ne peut exécuter les travaux dans le délai de douze mois du fait de la crise des matériaux et de l'allongement des délais d'approvisionnement concernant les dossiers de demande de prime déposés avant le 1^{er} janvier 2022.

Certaines démarches doivent toutefois être menées par le client, à savoir : il faut que le demandeur se manifeste avant la fin du délai initial de douze mois en renseignant le formulaire de demande de prolongation sur la plateforme MaPrimeRénov' : <https://bit.ly/3gIXKuZ>

Pour l'entreprise en charge de la réalisation des travaux, il est conseillé de transmettre une attestation écrite et d'indiquer que les matériaux nécessaires aux travaux envisagés ne sont pas disponibles pour le moment.



À RETENIR

Pour les dossiers ayant été **déposés avant le 1^{er} janvier 2022**, le délai reste de **12 mois** pour réaliser les travaux.

Pour les dossiers **déposés depuis le 1^{er} janvier 2022**, les délais sont de **24 mois**.



MaPrimeRénov'

Projet de loi de finances 2022 : les mesures attendues pour le volet de la rénovation énergétique



L'Assemblée nationale a adopté mercredi 15 décembre par 142 voix pour et 50 voix contre, le projet de loi de finances (PLF) 2022.

Pour rappel, le PLF a pour but, de décrire les dépenses de l'État pour l'année suivante et les projets dans lesquels elles seront réparties. Au cœur du projet adopté : la transition écologique avec la rénovation énergétique qui fait l'objet de la mise en place de 2 mesures phares concernant : MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro.

À partir du 1^{er} janvier 2022, le dispositif mis en place par l'Anah, MaPrimeRénov', évolue avec un budget de 2 milliards d'euros qui vient consolider l'aide existante. Zoom sur les changements attendus :

- un délai supplémentaire de 6 mois pourra être accordé sous certaines conditions ;
- seuls les logements construits depuis 15 ans et plus seront éligibles contre 2 ans auparavant ;
- le logement ayant bénéficié de la prime doit être occupé en tant que résidence principale (soit 8 mois d'occupation/an) dans le délai d'un an à compter du paiement du solde de la prime ;
- les travaux devront être achevés dans un délai de 2 ans ;
- le montant des aides pour les foyers fermés et les inserts ont été revus :
 - 2 500 € pour les ménages très modestes,
 - 1 500 € pour les ménages modestes,
 - 800 € pour les ménages intermédiaires.

Les évolutions attendues concernant l'éco-prêt à taux zéro

Pour rappel, ce dispositif permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant maximal de 30 000 euros pour financer des travaux de rénovation énergétique sans avoir à rembourser d'intérêts ni payer de frais de dossier. Ce dernier se voit grâce aux mesures adoptées prolongé et renforcé :

- Le cumul avec MaPrimeRénov' est simplifié.
- La durée de remboursement est rallongée passant de 15 à 20 ans pour les travaux permettant de générer un gain énergétique de 35 % minimum et ainsi de sortir un logement du statut de passoire énergétique.
- Le plafond est relevé de 20 000 à 50 000 euros.
- Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.



L'Anah (Agence nationale de l'habitat) a annoncé un budget de 3,2 milliards d'euros pour la rénovation de 800 000 logements en 2022, soit 200 000 de plus qu'en 2021.



Véronique TACHER

Co-Gérante

AGORAFLAMM

Roanne (Auvergne-Rhône-Alpes)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Vente et installation
d'appareils
de chauffage bois

DATE DE CRÉATION
2009
NOMBRE DE SALARIÉS
3

QUALIFICATIONS : Qualibois

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Ma sœur Séverine BURGER et moi avons ouvert notre entreprise Agoraflamm en 2009 dans l'optique de promouvoir le chauffage au bois éco-responsable.

Ma sœur a une formation de technico-commerciale (bac +2) et moi une formation administration économique et sociale (Bac +3). Après avoir suivi chacune notre propre parcours dans des secteurs variés, nous avons travaillé 8 ans ensemble en tant que salariées dans l'univers du chauffage au bois, avant de créer notre propre entreprise.

Agoraflamm est une entreprise indépendante et familiale, spécialisée dans la vente-conseil et la pose d'appareils de chauffage bois à hauts rendements (bûches et granulés).

Ma sœur gère les approvisionnements et supervise tout l'aspect technico-commercial, je m'occupe de la gestion générale et de la communication. Nous avons trois salariés : un assistant technique et commercial et deux installateurs.

Les femmes sont très minoritaires dans cette profession et sous-représentées, comment abordez-vous votre métier et votre quotidien ?

Il est vrai qu'au départ nous avons dû affronter les doutes et la méfiance des fournisseurs et des clients, cela nous a poussées à nous démarquer par

nos compétences et notre sérieux. Aujourd'hui, la notoriété de notre magasin prouve que nous avons su nous inscrire dans un paysage professionnel jusqu'ici entièrement masculin !

Pourquoi avoir choisi cet univers ? Qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer ?

Entrées par hasard dans cet univers en tant que salariées, nous avons découvert toute la richesse du chauffage au bois nouvelle génération, d'un point de vue environnemental, technique et décoratif.

Nous voulions explorer de nouvelles pistes, comme celle du chauffage aux granulés qui était totalement absent dans notre ville. Notre employeur étant sur ce point particulièrement frileux, nous avons décidé de nous mettre à notre compte et de fonder la première enseigne de notre ville à proposer des poêles et inserts à granulés.

Nous sommes convaincues de l'intérêt d'être actrices de la promotion et du développement des énergies renouvelables.

Comment se porte votre activité et comment envisagez-vous l'avenir ?

Après un passage difficile (crise des gilets jaunes et sanitaire), notre entreprise est à nouveau sur la pente ascendante. Nous avons réussi à surmonter ces difficultés en grande partie grâce à la solidarité dont a fait preuve notre équipe et aux aides

gouvernementales. Notre notoriété nous a également permis de retrouver rapidement une clientèle. Nous souhaitons pour l'avenir continuer à développer le chauffage aux granulés sans négliger le chauffage aux bûches.

Quelle est votre vision de la démarche qualité et qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans cette démarche ?

Nous avons décidé d'obtenir la qualification Qualibois en 2012. Là encore c'était un moyen de nous démarquer et de garantir la qualité de notre travail aux yeux des clients.

Pour nous, une démarche qualité est indispensable. Bien se former et apporter un soin constant à la qualité des installations sont non seulement un argument commercial, mais aussi un gage de sérénité. Dans cette optique, Qualit'EnR donne de la visibilité à la démarche qualité de notre entreprise.

Selon vous, devrait-il y avoir plus de femmes dans cette profession et pourquoi ?

En ce qui concerne le conseil et le montage technique d'un dossier, qui doivent concilier les envies du client mais aussi les contraintes techniques et esthétiques, la sensibilité et la vision d'une femme peuvent être des atouts indéniables. Cependant, il est pour nous plus important de s'appuyer sur les compétences d'un professionnel plutôt que sur son genre !



Marc SIMIAN

Gérant

AZUR SYSTEME SOLAIRE
Alpes-Maritimes

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Énergie solaire
et photovoltaïque

DATE DE CRÉATION
2008
NOMBRE DE SALARIÉS
9

QUALIFICATIONS

Chauffage +, QualiPAC Chauffage, QualiPV Elec, QualiPV Bat, Qualisol CESI, QualiPV 0-250, Qualibois Module Eau

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Ancien cadre dirigeant d'une grande banque internationale, j'ai souhaité reprendre une activité de chef d'entreprise. Je cherchais une entreprise d'équipement du bâtiment, un secteur porteur dans la région. Je n'avais pas d'idée préconçue, mais le photovoltaïque s'est révélé être passionnant, en phase avec les sujets de demain. Cette industrie nouvelle m'a paru intéressante à conquérir. J'ai donc repris en 2009 la société Azur Système Solaire, spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pourquoi le photovoltaïque ?

La filière photovoltaïque dispose d'un potentiel important de croissance qui n'a eu de cesse de se confirmer au fil des années, même si, à certains moments, ce potentiel a pu être mis en concurrence avec d'autres activités existantes. Cependant, la filière photovoltaïque n'a de cesse de se réinventer, c'est un secteur plein d'innovations, permettant à cette filière non plus de devenir concurrente mais complémentaire des activités déjà existantes.

Azur Système Solaire est engagée dans une démarche qualité depuis 2008 avec Qualit'EnR, qu'est ce que cela vous apporte ?

Les qualifications permettent à nos clients de bénéficier des aides et sont indispensables pour se positionner sur les marchés publics, il ne faut pas se mentir. Cependant, intégrer la dé-

marche qualité apporte de la réassurance à nos clients, puisqu'assurances et installations sont régulièrement contrôlées. Pour moi, la question ne se pose pas, c'est une évidence d'avoir des qualifications.

Que retirez-vous des contrôles d'installation ?

Les audits réalisés sur nos installations visent la qualité de notre travail et ça, c'est vraiment important pour nos clients. Il ne faut pas voir l'audit comme une sanction, mais bien comme une chance pour s'améliorer encore et toujours. Parce que même si on fait déjà les choses correctement, on peut toujours s'améliorer ! Si on le voit comme un tiers de confiance, l'auditeur avec son œil extérieur nous apporte ces petites choses en plus qui nous permettent de nous démarquer, de gagner en qualité, et donc en notoriété.

Vous détenez de nombreuses qualifications, pourquoi ? Qu'est-ce que cela vous apporte ?

Lorsque j'ai décidé de diversifier mon activité, nous nous sommes formés à d'autres énergies renouvelables pour mettre en avant une approche globale de l'économie d'énergie dans le bâtiment. Avec toutes ces expertises, Azur Système Solaire gagne en compétence et est en mesure de proposer LA solution la mieux adaptée. On intègre le sujet d'économie d'énergie au sens large, en implémentant les solutions EnR et le mix énergétique pour optimiser le coût de l'énergie. Nous pouvons agir concrètement et trouver les

meilleures solutions pour diminuer la facture énergétique de nos clients. L'autoconsommation n'est pas une fin en soi, il est vraiment important de pouvoir examiner les économies réalisées et de trouver une finalité de la production des kilowattheures de la production PV. Peu d'entreprises sont capables de faire la synthèse des besoins énergétiques d'un bâtiment, c'est ce que nous proposons.

Vous avez une demande Recharge Elec + en cours, pourquoi ajouter cette qualification à votre palmarès ?

La recharge des véhicules électriques incite à une logique évidente d'équipement photovoltaïque pour permettre les appels de charge. L'enjeu est d'utiliser des bornes bidirectionnelles pour optimiser le stockage et l'utilisation de l'énergie de nos véhicules directement dans le bâtiment. Tous les bâtiments sont concernés : résidentiel, copropriété, bâtiments publics ou tertiaires, ainsi que les différents commerces. Nous souhaitons accompagner tous les acteurs dans la transition énergétique et porter haut le secteur des EnR.

Avez-vous un message à adresser plus spécifiquement aux professionnels qui hésiteraient encore à passer le pas de la qualification ?

Il n'y a pas de temps à perdre, la qualification est essentielle dans notre secteur d'activité. Ne perdez pas plus de temps, qualifiez vous !



CENTRE-VAL DE LOIRE

Un dispositif d'accompagnement global pour les particuliers

Pour faciliter la rénovation énergétique des logements privés, la région Centre-Val de Loire vient de lancer « Centre-Val de Loire Rénovation ».

Sur le territoire, 73 % des foyers individuels sont classés dans la catégorie D d'émission de gaz à effet de serre. Et près de 185 000 ménages consacrent plus de 8 % de leur budget aux dépenses de chauffage.

Dans ce contexte et afin de booster la rénovation énergétique des logements la région a lancé le dispositif « Centre-Val de Loire Rénovation ».

La région qui vise 30 000 rénovations de logements privés par an, s'est mobilisée pour concevoir une offre d'accompagnement. C'est ainsi qu'a été créé, en décembre dernier, le service public « Centre-Val de Loire Rénovation ». Ce dispositif permet aux particuliers d'accéder à la fois à un accompagnement technique dans leur démarche de travaux de rénovation, mais aussi

à un accompagnement financier complet. Grâce à la mise en place d'un guichet unique, les ménages ont accès à des informations et des conseils pour mener à bien leurs travaux.

« Centre-Val de Loire Rénovation » s'organise autour de deux outils afin de faciliter le parcours de rénovation des particuliers et les accompagner de A à Z dans leur projet grâce à :

- 15 espaces Conseil France Rénov' pour s'informer et être conseillé ;
- la Société d'Economie Mixte (SEM) Centre-Val de Loire Energies pour réaliser des travaux de rénovation.

Les 15 espaces Conseil France Rénov' sont chargés d'apporter des réponses sur les aspects techniques, sociaux, juridiques, financiers... d'un projet de



rénovation énergétique de l'habitat. Ce réseau d'espaces conseils est accessible grâce à 6 guichets départementaux d'information et 9 guichets de proximité, appelés Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE).

ÎLE-DE-FRANCE

Rénovation énergétique : l'Essonne fait évoluer ses aides

Le Conseil départemental de l'Essonne a reconduit le dispositif de prime éco-logis au 1^{er} janvier 2022. Cette prime s'adresse principalement aux ménages les plus modestes et cherche à optimiser les économies d'énergie. Sa reconduction, s'accompagne de plusieurs changements.

La nouvelle prime éco-logis (PEL 91) finance dorénavant des travaux de plus grande envergure permettant de générer un gain énergétique minimal de 35 % en comparaison avec la consommation annuelle en énergie avant travaux : pompes à chaleur, chauffage au gaz ou solaire, isolation des murs et des planchers bas, remplacement de toutes les menuiseries, remplacement des fenêtres et portes-fenêtres possédant un vitrage simple, etc. La PEL 91 (prime éco-logis) lancée en 2019 par le département de l'Essonne, s'adresse aux propriétaires occupants (appartement ou maison) ayant leur résidence principale depuis plus de quinze ans

dans le département de l'Essonne.

À noter : l'installation de micro turbine, micro-éolienne, panneaux photovoltaïques, rentre également en ligne de compte.

Le montant de la nouvelle prime oscille entre 10 et 20 % du montant des travaux en fonction des ressources des ménages. Pour les ménages les plus modestes, l'Anah peut octroyer une avance de l'ordre de 40 % au démarrage du chantier.

Également, une aide sera versée au syndicat des copropriétaires essonnais si ces derniers réalisent des économies d'énergie de l'ordre de 35 %

dans le cadre de travaux réalisés en parties communes.

Le dispositif éco-logis en chiffres (Essonne) :

- 26 000 logements individuels rénovés ;
- jusqu'à 3 750 euros d'aides par logement ;
- 1 800 lots d'habitation principale en copropriété rénovés ;
- 163 millions d'euros de chiffre d'affaires générés par les entreprises essonniennes ;
- 55 millions d'euros investis par le département ;
- trois chantiers sur quatre réalisés par des entreprises essonniennes.



HAUTS-DE-FRANCE

Zoom sur la dynamique solaire en Hauts-de-France et sur le collectif CORÉSOL

Animé par Le CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires), le CORÉSOL est le collectif régional d'acteurs du solaire en Hauts-de-France. Il a pour ambition de relancer, en région, les dynamiques du solaire thermique et du solaire photovoltaïque.

Le collectif a connu un coup d'arrêt pendant une partie de la crise sanitaire et ce, malgré la réussite quantitative des webinaires 2020. L'année 2021 a elle aussi été jalonnée de période de distanciation. Néanmoins, les partenariats bilatéraux portent leurs fruits, et la réussite du consortium avec les syndicats d'énergie à l'AMI COCOPEOP de l'ADEME en est un exemple concret de coopération et de complémentarité.

Les clubs 2021 ont relancé ces échanges autour d'une table et ont permis de :

- démarrer une dynamique de partage d'expériences et de montée en compétences avec le club Territoires

solaires (uniquement réservé aux EPCI/Communes) ;

- engager le travail d'appui et de sourcing des problèmes autour de la réalisation des opérations en autoconsommation collective (qui plus est dans la région de métropole la plus dotée de projets réalisés, 30 % des opérations nationales) ;
- produire de manière collaborative le projet de feuille de route régionale solaire PV ;
- initier une réflexion régionale sur les problématiques d'emploi et de formation des métiers du photovoltaïque avec les services du conseil régional.

Le volet Énergie citoyenne, abordé surtout sur T4, via la dynamique régionale portée par EnergETHIC a permis de contribuer aux 2^{des} rencontre régionale de l'énergie citoyenne en Hdf.

La journée régionale 2021 a basculé sur 4 demi-journées qui seront réalisées sur le 1^{er} trimestre 2022 :

- 08/03 : visite d'une centrale solaire au sol avec lancement de l'AMI COCOPEOP
- 15/03 : « Le solaire dans les stratégies de chaleur renouvelable » ;
- 22/03 : l'autoconsommation collective en région, constats, projets et nouvelles règles du jeu ;
- 05/04 : l'innovation solaire au diapason.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à projet original : associer désamiantage et solarisation des toits

La région lance une nouvelle initiative en proposant une subvention dans le cadre d'une opération de désamiantage de toiture et d'installation de système d'énergie renouvelable.

Afin de lever les freins aux installations photovoltaïques et solaires thermiques et de faire cesser en parallèle les opérations de désamiantage sauvage, la région Auvergne-Rhône-Alpes va accorder une subvention aux propriétaires de toiture volontaires.

Une subvention régionale qui sera plafonnée à 250 000 € par bénéficiaire et par année civile dont le montant minimal sera fixé à 5 000 € auquel un bonus de 20 €/m² pourra s'ajouter pour des équipements photovoltaïques issus de fabrication européenne. Le montant maximal de l'aide pourra toutefois varier s'il est question d'isolement de toiture ou non dans les travaux entrepris. Cette aide est accordée aux propriétaires de toiture volontaires, sous

réserve de faire réaliser un désamiantage total de sa surface, puis de procéder à son renforcement, avec ou sans isolation, afin qu'elle puisse accueillir des installations EnR sur au moins 35 % de la surface.

Elle s'adresse particulièrement au secteur agricole comptant de nombreuses toitures anciennes vétustes. L'État, les métropoles et leurs communes ne pourront pas en bénéficier. Par ailleurs, cette démarche rassemble de très nombreux acteurs publics et privés, comme RTE, la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), Aura-EE, Aura-digital-solaire, la chambre d'agriculture ou encore l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Plus largement, elle s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) en région dont l'un des objectifs repose sur la production d'ici 2030 de 6 500 MW-crête en photovoltaïque et 1 500 GW en thermique.





MIEUX COMPRENDRE NOS DISPOSITIFS DE QUALIFICATION

Les qualifications sont délivrées sur un cycle de 4 ans sous réserve de respecter la procédure de suivi annuel des dossiers. Le cycle est ramené à 2 ans dans le cas d'un cycle probatoire, également soumis à la procédure de suivi annuel. Voici en détail les différentes étapes du cycle de qualification :

LA DEMANDE INITIALE

Toute entreprise souhaitant obtenir une qualification doit remplir l'ensemble des conditions détaillées dans le [règlement d'usage](#) de la qualification demandée pour l'obtenir.

LE PROCESS

- Remplir le dossier en ligne (<https://bit.ly/3JkUja2>) en complétant tous les champs demandés ;
- imprimer le formulaire pour le signer, le tamponner, et cocher les cases qu'il reste à cocher ;
- ajouter les pièces justificatives (K-bis ou RM, attestations d'assurance, relevé de sinistralité, justificatif de formation du référent technique, devis, factures, etc.) et le règlement par chèque relatifs aux frais d'instruction de votre dossier ;
- transmettre la demande de qualification par voie postale ou en passant par votre organisme professionnel, CAPEB ou FFB, départemental. Votre dossier sera étudié par notre équipe d'instructeurs dédiés sous 5 jours (en moyenne) à réception de votre dossier chez Qualit'EnR.

RESPECTER LES CRITÈRES GÉNÉRAUX

Activité de l'entreprise

Justifier son activité d'installation dans le domaine de la qualification demandée (Kbis / L bis / RM / RCS / Qualification équivalente / Code NAF 2) datant de moins de 12 mois.

Assurances

Fournir les attestations d'assurance¹ en responsabilité civile (générale et décennale) dans le domaine d'activité.

Sinistralité²

Fournir un relevé de sinistralité de l'assureur couvrant les 4 dernières années d'activité.

Moyen humains et financiers

Fournir les informations liées à l'activité de l'entreprise³ (chiffre d'affaires, effectif, nombre d'installations et sous-traitance).

Moyens matériels

Posséder en interne les équipements et outils nécessaires à l'installation du système de l'activité de la qualification.

Frais d'instruction

S'acquitter des frais d'instruction en vigueur. Ils seront

encaissés dès réception de la demande et servent au traitement du dossier (non-remboursables).

RESPECTER LES CRITÈRES TECHNIQUES

Compétences

Attester de la présence d'au moins un référent technique qui doit justifier sa compétence par l'un des critères suivants dans le domaine d'activité concerné :

- 1 formation courte agréée réussie et délivrée par un organisme agréé⁴ ;
- 1 formation longue reconnue⁵.

Expérience

Pour toutes les qualifications, hors Qualiforage, justifier de 2 références d'installation de moins de 48 mois avec pour chacune : devis détaillé, facture détaillée et attestation de bonne exécution signée par le client. Si ce critère n'est pas rempli lors de la demande initiale, l'entreprise pourra accéder à une qualification probatoire (24 mois maximum) le temps d'obtenir ces références d'installation.

Pour Qualiforage uniquement, Justifier de 5 références d'installation dans les 24 derniers mois (forages d'eau acceptés pour Qualiforage « nappe ») et se conformer à l'obligation de transmettre le rapport de fin de forage via le télé-service ADEME/BRGM sur www.geothermieperspectives.fr.

Engagements

- S'engager à respecter la charte qualité de la qualification demandée.
- S'engager à respecter le règlement d'usage de la qualification demandée.
- S'engager à autoriser la transmission directe des données relatives aux chantiers entre l'Etat, l'ANAH, la SGF-GAS à l'ADEME et Qualit'EnR.

Pour en savoir plus, consultez le guide des qualifications de Qualit'EnR et le règlement d'usage des qualifications sur <https://www.qualit-enr.org/mediatheque/>.

¹ Pour Qualiforage, satisfaire les garanties spécifiques définies par le décret n°2016-835 du 24 juin 2016.

² Le critère de sinistralité ne s'applique pas à la qualification Recharge Elec +.

³ Pour Qualiforage, il faut également indiquer la distance forée et la quantité de ciment achetée.

⁴ Liste des formations et annuaire des organismes agréés disponibles sur www.formation-enr.org.

⁵ Liste des formations disponible dans le guide des qualifications de l'ADEME « Quelles qualifications et certifications RGE pour quels travaux ».

⁶ Sauf pour les qualifications QualiPV et Recharge Elec +.



LE SUIVI ANNUEL DE LA QUALIFICATION

Il est important d'effectuer votre suivi annuel afin d'avoir chaque année un certificat valide. Pour rappel les certificats sont édités sur une période de 12 mois et ont comme date anniversaire le jour et le mois de la date de délivrance de la qualification initiale.

LE PROCESS

Lors de votre suivi annuel, vous devez compléter et envoyer un dossier de renouvellement (même formulaire que l'année précédente). Attention, si la plupart des pièces complémentaires ne sont pas redemandées, sachez qu'il faut toujours renvoyer ses attestations d'assurance.

 À chaque dossier de renouvellement, joignez à votre dossier les devis et factures de vos chantiers de l'année.

Vigilance encore une fois, assurez-vous que le formulaire est bien daté et signé et qu'il comprend toutes les pages, dont :

- les aspects financiers et moyens humains de l'entreprise, avec aucune case vide ;
- l'attestation de présence d'un référent technique, qui doit être cochée ;
- les engagements de l'entreprise, cochés et signés ;
- le règlement des frais annuels et des frais par qualification, en TTC ;
- le règlement des frais d'audit si nécessaire.

À noter : le suivi annuel peut se faire à partir de trois mois avant la fin de validité du certificat en cours et jusqu'à trois mois avant la fin de validité du certificat suivant. Qualit'EnR vous en informe automatiquement par mail à M-3, M-2, M-1 et J0.

L'AUDIT QUALIT'ENR RGE OBLIGATOIRE

Pour toutes les qualifications, justifier d'un audit dit « Audit 1 » satisfaisant ou excellent dans les 24 premiers mois de la qualification.

Pour les qualifications dites « critiques » QualiBois et QualiPAC, justifier d'un audit complémentaire dit « Audit 2 » satisfaisant ou excellent dont le contrôle sera réalisé au cours de la troisième année du cycle de qualification.

Pour QualiPV « Électricité » et QualiPV « 0 à 250 », respecter les modalités de contrôle de réalisations prévues par l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017, à savoir toutes les 14 installations. Ces audits ont lieu tout au long du cycle de qualification.

LES RÉSULTATS POSSIBLES D'UN CONTRÔLE D'AUDIT

Au maximum 15 jours après la fin de l'audit, l'auditeur indique si l'installation audité relève d'un cas 1, d'un cas 2, d'un cas 3 ou d'un cas 4.

- **Cas 1 « Prestation Excellente »** : cette mention signifie qu'aucun défaut n'a été relevé dans l'installation.
- **Cas 2 « Prestation Satisfaisante »** : cette mention signifie que moins de 5 défauts mineurs ont été relevés dans l'installation.
- **Cas 3 « Prestation Insuffisante »** : vous devez au plus vite rectifier les défauts observés par l'auditeur et prévoir une contre-visite. Plus de 5 défauts mineurs ou 1 défaut majeur ont été relevés. Ces défauts peuvent mettre en péril l'installation ou vos clients.
- **Cas 4 « Prestation Défaillante »** : vous devez au plus vite rectifier les défauts observés par l'auditeur et prévoir une contre-visite. Plusieurs défauts majeurs ont été relevés. Ces défauts peuvent mettre en péril l'installation ou vos clients. L'entreprise devra alors justifier d'un nouvel audit satisfaisant ou excellent.

Si l'installation audité est jugée insatisfaisante ou défaillante, et cela dans les 12 mois, un audit sera réalisé sur toutes les autres qualifications possédées par l'entreprise pour lesquelles aucun audit n'a été réalisé au cours du cycle de qualification (hors QualiPV et Qualiforage).

LA RÉVISION DU CYCLE DE QUALIFICATION

Vous avez la possibilité de procéder à la révision de votre qualification si vous êtes qualifié depuis près de 4 ans et que vous arrivez au terme du cycle qualification. Anticipez et envoyez votre dossier de révision (même dossier que celui relatif à demande initiale) à partir de six mois avant la fin de validité du 4^e certificat. ATTENTION : pas de rétroactivité sur les révisions !



-  Audit 1 pour toutes les qualifications
-  Audit 2 en plus pour les qualifications «critiques» QualiBois et QualiPAC
-  Audit pour QualiPV « Électricité » et QualiPV « 0-250 »

**POUR VOTRE RÉVISION,
PENSEZ À PROCÉDER À L'AVANCE
AFIN DE CONSERVER LE DROIT
D'USAGE DE VOTRE QUALIFICATION !**

ÉVÉNEMENT

5^e édition de l'Université de l'autoconsommation photovoltaïque

La cinquième édition de l'Université de l'autoconsommation photovoltaïque, organisée par Enerplan, aura lieu les 20 et 21 septembre prochains à l'espace Saint-Martin à Paris. L'occasion, une nouvelle fois, de pouvoir échanger autour des thématiques stratégiques de l'autoconsommation et d'aborder les thématiques opérationnelles au cours des sessions interactives.

L'événement, qui a rassemblé en 2021 plus de 500 participants, intervenait dans un contexte favorable, alors que les raccordements de nouvelles capacités de production sur le premier semestre 2021 dépassaient déjà très largement le gigawatt installé. La pre-

mière table ronde consacrée au cadre réglementaire national et européen, a souligné l'ouverture vers de plus en plus de possibilités d'autoconsommation (Paquet énergie climat européen Fit-for55, nouvelle loi Climat française, nouvel arrêté tarifaire 100-500 kW, etc.). Les différents intervenants ont ensuite mis en exergue les dynamiques des différents marchés et évoqué de nouveaux enjeux structurants : électromobilité, stockage, nouvelles solidarités. Enfin, la table ronde consacrée aux synergies entre solaire et électromobilité a dévoilé les résultats prometteurs pour le climat et l'économie, de l'étude franco-japonaise « Villes solaires et mobilité électrique in-

dividuelle » conduite par Yannick Perez, enseignant chercheur à CentraleSupélec (Université Paris-Saclay). Les principaux résultats de cette étude montrent que les métropoles ont de nombreux avantages à coupler photovoltaïque et mobilité électrique. En effet, selon l'étude, si en 2030, la moitié des toits de Marseille étaient équipés de panneaux solaires photovoltaïques et si la moitié des Marseillais roulaient en voitures électriques, branchées sur ces centrales solaires, la ville produirait par an 11,2 térawattheures (TWh), soit 80 % de ses besoins en électricité. Des résultats prometteurs. Ne manquez pas le prochain rendez-vous solaire !



CLIN D'ŒIL

Le camping-car solaire 100 % autonome

Un groupe d'étudiants néerlandais pluridisciplinaire a conçu un camping-car solaire 100 % autonome en énergie. L'engin électrique, au doux nom de « Stella Vita », alimenté par des panneaux solaires rétractables, serait capable de parcourir 600 kilomètres avec une seule charge d'une batterie de 60 kWh.

Cette performance est rendue possible par la combinaison d'un engin à la silhouette fuselée, qui permet une réduction de sa résistance à l'air, à laquelle vient s'ajouter un ingénieux système de panneaux solaires déployables. Les trois panneaux photovoltaïques de Stella Vita sont situés sur le toit. Le panneau principal est le seul qui reste en action lorsque le véhicule se déplace. Quant aux deux panneaux latéraux, ils se déploient à l'arrêt, de part et d'autre, constituant ainsi des auvents. À l'arrêt, leur surface totale peut atteindre 17,5 m². L'ensemble est géré depuis le poste de conduite doté

d'un vaste écran central qui rappelle ceux utilisés par la marque « Tesla ». On y retrouve ainsi l'ensemble des paramètres dont le contrôle du niveau de batterie.

Sur la route, l'engin peut atteindre 120 km/h grâce à son aérodynamisme et son poids léger (1,7 tonne). Grâce à sa batterie lithium-ion d'une capacité de 60 kWh, l'autonomie atteint 600 km avec une charge complète. Elle peut même grimper à 730 km les jours les plus ensoleillés. Il faut cependant compter 2 à 3 jours pour recharger en intégralité les batteries avec les panneaux solaires, lorsque le prototype est à l'arrêt. De quoi vous laisser



le temps de profiter du paysage. Qu'à cela ne tienne, Stella Vita est également équipé d'une prise pour le recharger via une borne classique, plus rapide que la recharge solaire. L'assurance aussi de pouvoir rouler quelles que soient les conditions météorologiques.

Congrès UMGCCP

24 & 25
mars
2022



Nice

Hyatt Regency Nice
Palais de la Méditerranée



JPAC

6^e Journée de la Pompe à Chaleur

PARIS - 29 MARS 2022

À vos agendas!



RÉSERVEZ
VOTRE PLACE

#Réservation #J6PAC

La Pompe à Chaleur au cœur de la décarbonation du bâtiment

Rendez-vous le 29 mars 2022 à 9h, à la Maison de l'Amérique Latine pour des tables rondes, échanges et débats, autour des thèmes d'actualité de la filière PAC :

la décarbonation du bâtiment, l'évolution des marchés français et européen, la rénovation globale, la PAC en logement collectif, l'attractivité et la qualité de la filière...



AVEC LE SOUTIEN DE

ARISTON
Le confort durable de votre maison

Chaffoteaux

atlantic

CHAPPEE

De Dietrich

CERTLI

DAIKIN

BDR THERMEA GROUP

edf

**Eurovent
Certita**
CERTIFICATION

Qualit'EnR

**MITSUBISHI
ELECTRIC**
Changes for the Better

Uniclima
Centre de services et d'expertise

Programme et Partenaires à retrouver sur le site www.afpac.org



Une journée organisée par l'AFPAC - Association Française pour les Pompes À Chaleur
31, rue du Rocher - 75008 Paris - contact@afpac.org

AFPAC
Association Française pour
les Pompes À Chaleur

Filière mobilisée pour la transition énergétique & la décarbonation